



NOTE DU BCC SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Septembre 2026

NOTE DU BCC SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

I. Introduction

Au cours des trois dernières décennies, des progrès considérables ont été accomplis dans la réduction de l'extrême pauvreté à l'échelle mondiale. Selon les estimations révisées de la Banque mondiale sur la pauvreté dans le monde, environ 1,5 milliard de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté entre 1990 et 2022. Ces progrès ont notamment été associés à une croissance économique soutenue et à l'amélioration des niveaux de vie dans plusieurs régions en développement, démontrant les avancées considérables qui peuvent être réalisées grâce au développement économique et à des politiques efficaces d'allègement de la pauvreté.

Malgré ces avancées, les progrès réalisés à l'échelle mondiale en matière d'allègement de la pauvreté ont considérablement ralenti ces dernières années. La pandémie de COVID-19, le ralentissement de la croissance économique, les pressions inflationnistes, l'alourdissement du fardeau de la dette, les conflits, la fragilité et les chocs liés au climat ont exercé des pressions supplémentaires sur les ménages et limité les efforts d'allègement de la pauvreté, en particulier dans les économies à faible revenu et les économies fragiles. À la suite de la révision, par la Banque mondiale en 2025, du seuil international de pauvreté, passé de 2,15 USD à 3,00 USD par personne et par jour sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) de 2021, on estime qu'environ 838 millions de personnes, soit 10,5 % de la population mondiale, vivaient dans l'extrême pauvreté en 2022. Les dernières estimations fondées sur les données disponibles indiquent que le taux mondial d'extrême pauvreté est tombé à environ 9,9 % en 2025.

Les progrès sont également demeurés très inégaux selon les pays et les régions. L'extrême pauvreté se concentre de plus en plus en Afrique subsaharienne ainsi que dans les économies touchées par la fragilité et les conflits, tandis que les progrès ont été plus marqués dans d'autres régions. Parallèlement, la pauvreté ne peut être appréhendée uniquement sous l'angle monétaire, car les inégalités en matière d'accès aux possibilités d'emploi, à l'éducation, aux soins de santé, aux services de base et à d'autres dimensions du bien-être continuent d'affecter les conditions de vie et la résilience des segments défavorisés de la société. Ces défis montrent que, malgré les progrès considérables accomplis au cours des dernières décennies, l'éradication de la pauvreté demeure une priorité majeure en matière de développement.

Étant donné que vingt et un des quarante-quatre pays figurant sur la liste des Pays les Moins Avancés sont des Pays Membres de l'OCI, l'allègement de la pauvreté demeure une priorité de développement particulièrement importante pour l'OCI. À cet égard, la Stratégie du COMCEC identifie l'allègement de la pauvreté comme l'un de ses principaux domaines de coopération et définit l'objectif stratégique de la coopération dans ce domaine comme suit : « éradiquer l'extrême pauvreté et la faim dans les Pays Membres ». Le Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP) constitue une plateforme importante permettant aux Pays Membres d'échanger leurs expériences et d'élaborer des recommandations politiques communes en vue d'atteindre cet objectif.

II. Efforts d'Allègement de la Pauvreté dans le Cadre du COMCEC

L'inadéquation des compétences constitue l'un des principaux défis du marché du travail dans de nombreux pays en développement. Elle affecte à la fois la capacité des individus à trouver des emplois correspondant à leurs compétences et celle des employeurs à recruter des travailleurs possédant les qualifications dont ils ont besoin. L'évolution technologique rapide, la transformation structurelle, l'évolution des exigences professionnelles et les changements dans la structure de la demande de main-d'œuvre ont encore accru la nécessité d'adapter les compétences aux évolutions du marché du travail. La persistance d'inadéquations entre les compétences disponibles et les besoins du marché du travail peut limiter les possibilités d'emploi, réduire la productivité et entraver l'utilisation efficace du capital humain, avec des répercussions plus larges sur la génération de revenus et l'allègement de la pauvreté.

La prévention et la réduction de l'inadéquation des compétences nécessitent des approches politiques globales et coordonnées permettant de renforcer le lien entre le développement des compétences et les besoins du marché du travail. Des politiques efficaces devraient mettre l'accent sur l'amélioration de l'anticipation des besoins en compétences et des systèmes d'information sur le marché du travail, le renforcement de la capacité des systèmes d'éducation et de formation à répondre aux besoins du marché du travail, le développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), ainsi que le soutien à l'apprentissage tout au long de la vie et au développement des compétences. Dans ce contexte, des services publics de l'emploi efficaces et des politiques actives du marché du travail, associés à une coopération renforcée entre les institutions publiques, les prestataires d'éducation et de formation, les employeurs et le secteur privé, jouent un rôle important pour faciliter la transition de l'éducation vers l'emploi et permettre aux travailleurs de s'adapter à l'évolution des besoins en compétences.

En raison de l'importance de cette question, le Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté a consacré ses Réunions de 2026 à la question de l'inadéquation des compétences. Dans ce cadre, depuis la 42^{ème} Session du COMCEC, le Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté a tenu ses 26^{ème} et 27^{ème} Réunions, consacrées aux politiques et pratiques visant à prévenir l'inadéquation des compétences.

A. Prévention de l'Inadéquation des Compétences sur le Marché du Travail dans les Pays Membres de l'OCI

(26^{ème} et 27^{ème} Réunions du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté)

La 26^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté s'est tenue virtuellement le 21 avril 2026 sur le thème « Prévention de l'Inadéquation des Compétences sur le Marché du Travail dans les Pays Membres de l'OCI ». La 27^{ème} Réunion du Groupe de Travail s'est tenue les 16 et 17 septembre 2026 à Ankara, Türkiye, sur le même thème.

Un rapport de recherche portant sur le même thème est en cours de préparation pour les deux Réunions consécutives du GTAP du COMCEC, à savoir les 26^{ème} et 27^{ème} Réunions. Alors que la première version préliminaire du rapport a été soumise lors de la 26^{ème} Réunion du GTAP, la version finale du rapport a été présentée lors de la 27^{ème} Réunion du GTAP.

Le rapport fournit un cadre conceptuel et analytique permettant de mieux comprendre l'inadéquation des compétences sur le marché du travail et examine ses principales formes, ses causes sous-jacentes ainsi que ses conséquences sur l'emploi, la productivité et l'allègement de la pauvreté. Il passe également en revue les approches politiques et les bonnes pratiques des Pays Membres de l'OCI ainsi que d'un pays non membre de l'OCI sélectionné, en accordant une attention particulière à l'anticipation des besoins en compétences, à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels (EFTP), aux politiques actives du marché du travail, aux services publics de l'emploi, à l'apprentissage tout au long de la vie ainsi qu'à la coopération entre les établissements d'éducation et de formation et le secteur privé. Dans ce contexte, le rapport comprend six études de cas portant sur le Pakistan, le Nigéria, la Türkiye, l'Arabie saoudite, la Malaisie et l'Allemagne, et propose un examen détaillé de leurs expériences respectives, de leurs cadres politiques, de leurs dispositifs institutionnels et de leurs pratiques visant à remédier à l'inadéquation des compétences et à mieux aligner le développement des compétences sur les besoins du marché du travail.

Les 26^{ème} et 27^{ème} Réunions du Groupe de Travail ont examiné en profondeur la question et étudié les principales conclusions du projet de rapport de recherche. Les participants ont partagé les expériences de leurs pays respectifs, les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques en matière de prévention de l'inadéquation des compétences, et ont examiné les mesures politiques susceptibles de mieux aligner le développement des compétences sur l'évolution des besoins du marché du travail.

Le rapport vise à mettre en lumière les défis importants auxquels les Pays Membres de l'OCI sont confrontés pour remédier à l'inadéquation des compétences sur leurs marchés du travail. Il met en évidence les différentes formes et dimensions sous-jacentes de l'inadéquation des compétences et attire l'attention sur leurs conséquences en matière de possibilités d'emploi, de productivité du travail et d'utilisation efficace du capital humain.

En outre, le rapport présente un aperçu des principaux facteurs contribuant à l'inadéquation des compétences dans les Pays Membres de l'OCI. Il examine notamment les conséquences de la transformation technologique, l'évolution des besoins du marché du travail, les écarts entre les systèmes d'éducation et de formation et la demande des employeurs, ainsi que les lacunes en matière d'anticipation des besoins en compétences et de systèmes d'information sur le marché du travail. Dans ce contexte, le rapport souligne l'importance de disposer d'informations actualisées et fiables sur le marché du travail afin d'identifier les besoins actuels et futurs en compétences et d'améliorer la capacité des politiques d'éducation, de formation et d'emploi à répondre à ces besoins.

Le rapport examine également les cadres politiques et institutionnels pertinents afin d'évaluer les approches adoptées par les Pays Membres de l'OCI pour remédier à l'inadéquation des compétences. Une attention particulière est accordée au renforcement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, à l'amélioration de l'efficacité des politiques actives du marché du travail et des services publics de l'emploi, à la promotion des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et de développement des compétences, ainsi qu'au renforcement de la coopération entre les établissements d'éducation et de formation et le secteur privé. En outre, le rapport souligne l'importance d'une coordination efficace entre les institutions publiques concernées, les prestataires d'éducation et de formation, les employeurs et les autres parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre de politiques adaptées aux besoins du marché du travail.

Le rapport final formule également un ensemble de recommandations politiques visant à fournir des orientations sur les politiques et mesures efficaces permettant de prévenir et de réduire l'inadéquation des compétences dans les Pays Membres de l'OCI. Après avoir pris

connaissance des principales conclusions du rapport et des options politiques qui y sont présentées, les participants ont examiné les Recommandations Politiques qui seront soumises à l'examen de la 42^{ème} Session Ministérielle du COMCEC.

À cet égard, le Groupe de Travail a formulé les recommandations politiques suivantes en vue de les soumettre à la 42^{ème} Session Ministérielle du COMCEC. Le rapport de recherche et le document relatif aux Recommandations Politiques seront disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org).

- *Développer des mécanismes d'information sur le marché du travail et d'anticipation des besoins en compétences en faisant un meilleur usage des données disponibles afin d'identifier les inadéquations des compétences et d'y remédier.*
- *Renforcer les compétences fondamentales et les compétences tournées vers l'avenir en intégrant les compétences pertinentes dans les systèmes d'éducation et de formation et en favorisant un accès équitable aux possibilités de développement des compétences.*
- *Renforcer l'attractivité de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), tout en alignant l'EFTP, l'enseignement supérieur et la formation sur l'évolution des besoins du marché du travail grâce à des programmes d'enseignement régulièrement actualisés, à l'apprentissage en milieu professionnel et à des parcours d'apprentissage flexibles.*
- *Améliorer la transition de l'école à l'emploi en renforçant les services de l'emploi, les possibilités d'acquérir une expérience professionnelle pratique et la participation des employeurs, en accordant une attention particulière aux jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi.*
- *Renforcer la coordination institutionnelle et la participation des parties prenantes en favorisant la coopération et le dialogue social entre les institutions concernées, les employeurs, les travailleurs et les autres parties prenantes impliquées dans le développement des compétences.*
- *Développer/renforcer un financement durable et inclusif du développement des compétences au moyen de mécanismes de financement appropriés et d'une participation accrue des parties prenantes, en accordant une attention particulière aux PME, aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées.*
- *Améliorer le suivi et l'évaluation axés sur les résultats en utilisant les résultats observés sur le marché du travail et d'autres éléments probants pertinents afin d'éclairer l'examen et l'amélioration des politiques et programmes de développement des compétences.*

B. Financement des Projets du COMCEC

Le Financement des Projets du COMCEC (FPC) est l'autre instrument important de la Stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC servent la coopération entre les Pays Membres et sont conçus conformément aux objectifs et aux résultats attendus définis par la Stratégie dans le domaine de l'allègement de la pauvreté. Les projets jouent également un rôle important dans la mise en œuvre des recommandations politiques formulées par les Pays Membres lors des réunions du GTAP.

En 2026, trois projets ont été sélectionnés dans le domaine de l'allègement de la pauvreté pour être mis en œuvre comme suit :

Le projet intitulé « Mobilisation de Capitaux pour le Logement Abordable : Une Masterclass sur les REIT, les REIF et les Sukuk pour le Logement » est mis en œuvre par le Nigéria, en partenariat avec la Malaisie et la Türkiye. Le projet vise à doter les professionnels des marchés de capitaux et du secteur du logement de l'expertise technique nécessaire pour structurer, lancer et gérer des fonds de placement immobilier, des fonds d'investissement immobilier et des sukuk spécifiquement conçus pour financer le logement abordable au Nigéria, en tirant parti de

l'expérience des pays partenaires en matière d'instruments modernes de financement du logement. À cet égard, un atelier sera organisé dans le cadre du projet.

Le projet intitulé « Laboratoire de Prospective des Compétences (FSL) : Relier les Compétences d'Aujourd'hui aux Emplois de Demain » est mis en œuvre par le Pakistan, en partenariat avec la Malaisie et le Centre du Travail de l'OCI. Le projet vise à doter les décideurs politiques et les responsables de la planification de l'EFTP d'outils de prévision ainsi que de prévisions pilotes permettant d'éclairer les programmes d'enseignement, les programmes de formation et les politiques de l'emploi afin de répondre aux besoins futurs du marché du travail. Le projet comprend une visite d'étude et une activité de formation.

Le SESRIC a mis en œuvre le projet intitulé « Partage d'Expériences sur les Instruments Financiers Islamiques pour la Fourniture de Logements Sociaux » en partenariat avec le Bangladesh, la Malaisie et l'Égypte. Le projet vise à renforcer les capacités institutionnelles et humaines en faveur du logement destiné aux populations défavorisées en intégrant les mécanismes de finance islamique dans les politiques, la planification et la fourniture de logements. Il renforce la capacité des institutions publiques et des acteurs financiers à développer à plus grande échelle une offre de logements abordables, équitables et durables au moyen d'instruments financiers islamiques. Un atelier a été organisé dans le cadre du projet.



COMCEC